

APPROUVÉ

REMIREMONT, LE 02 OCT. 2009

Pour le Conseil Municipal

Le Maire,

J.P. DIDIER



# REMIREMONT

(Vosges)

ZONE  
DE PROTECTION  
DU PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL  
URBAIN  
ET PAYSAGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Regu le 16 OCT. 2009  
D.R.C.L.E. 1  
PREFECTURE DES VOSGES

PREFECTURE DES VOSGES

D.R.C.L.E. 4

Regu le 3 - MARS 2003

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## REGLEMENT

JANVIER 2003

SAINTE  
NABORD

Architectes

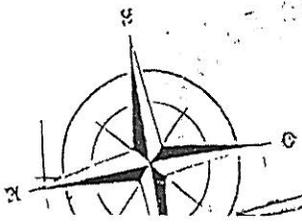
« l'atelier de la pluie et du soleil »

Véronique LHOMME et François NECTOUX

1, Impasse de la Mayolle 88000 EPINAL

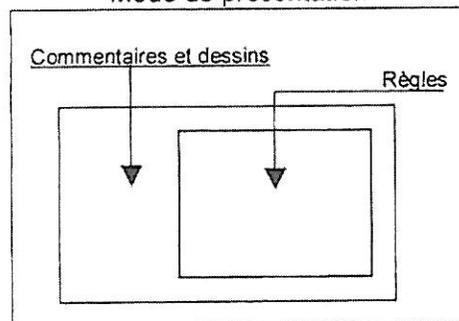
Tel : 03 29 64 13 11

REMIREMONT  
REMIREMONT, le 14 FEV 2003  
Le Maire,





### Mode de présentation



Les commentaires et dessins situés en marge (côté gauche de la feuille) ont pour objectif d'expliquer le but poursuivi par les règles et ne peuvent en aucune manière se substituer aux règles (côté droit de la feuille)

Chaque page du règlement est doublement paginé :

- une pagination du document complet /48 en bas de page.
- une pagination concernant chaque chapitre en tête de page.

La Z.P.P.A.U.P. de REMIREMONT est découpée en cinq zones:

- LE QUARTIER DES MAISONS CANONIALES
- LA VILLE BOURGEOISE DU XVIIIème SIECLE
- LES FAUBOURGS XIXème
- LES ENTREES DE VILLE
- LES ZONES VERTES

Pour toutes les zones, à l'exception de celle DES ENTREES DE VILLE, le règlement est composé de deux chapitres :

1. LES REGLES GENERALES qui définissent les objectifs de mise en valeur de la zone
2. LES REGLES PARTICULIERES qui sont destinées à la mise en œuvre des règles générales

Ces deux parties forment ensemble "LE REGLEMENT" et sont seules opposables aux tiers, sachant que les règles générales priment sur les règles particulières, puisque LES REGLES PARTICULIERES ont pour but la réalisation DES REGLES GENERALES.

Pour les ENTREES DE VILLE, le règlement est composé d'un seul chapitre:

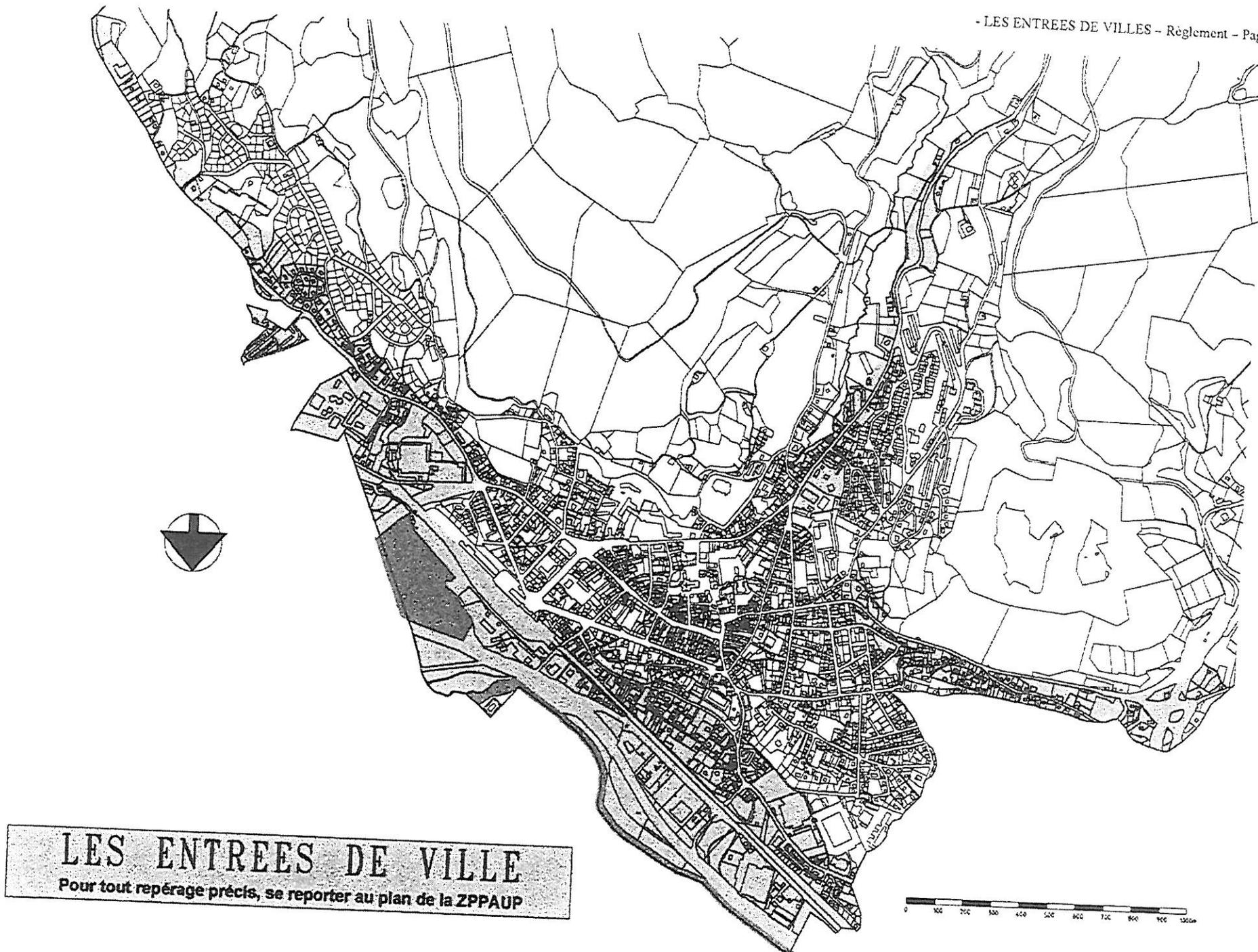
LES REGLES GENERALES

En cas de désaccord entre l'Architecte des Bâtiments de France et le Maire, quant à l'application de la Z.P.P.A.U.P., l'arbitrage de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages pourra être demandé.



## LES ENTREES DE VILLE

Pour tout repérage précis, se reporter au plan de la Z.P.P.A.U.P.





## 1 - SITUATION ET CARACTERE DE LA ZONE

### SITUATION

Cette zone se compose de trois secteurs :

- au nord nord-est de Remiremont, le secteur englobant le contournement de Remiremont et les entrées dans la ville depuis les directions d'Epinal et des vallées de la Moselle et de la Moselotte
- l'entrée dans la ville en provenant de Plombières les Bains
- l'entrée dans la ville en provenant du Val d'Ajol

Ces secteurs sont visuellement importants, car situés sur des lieux de passage et d'entrée de ville. Ils donnent la première impression sur la ville, son image.

### CARACTERE

La caractéristique commune de ces entrées de ville est d'ordre géographique.

L'arrivée sur la ville se fait par une vallée ou un vallon selon le cas. La vue est limitée par les versants boisés, elle se concentre sur le fond de vallée. Le bâti, sous toutes ses formes, prend alors plus d'importance visuelle. Les qualités et les défauts des constructions attirent plus le regard.

Lors de l'arrivée sur Remiremont par Plombières les Bains ou par le Val d'Ajol, la vue est plongeante; elle permet de voir les toitures ainsi que des détails parfois moins observables. Le resserrement de ces vallons impliquent une proximité des bâtiments volumineux avec la voie. Leur lisibilité en est alors accrue.

Le contournement de Remiremont par la vallée de la Moselle dessert l'essentiel des zones commerciales et artisanales de la cité et des communes voisines. Leur proximité avec des zones de loisirs et d'habitat nécessite, lors de toute intervention, une prise en compte forte des caractéristiques urbaines et architecturales existantes.

## 2 - OBJECTIFS

En raison de la vocation de ces secteurs, de leurs évolutions économique et architecturale inconnues à ce jour, un règlement très précis ne serait pas réaliste. Néanmoins, à travers toute intervention (création, rénovation, ravalement...) il ne faut pas perdre de vue le rôle que jouent ces secteurs pour le paysage urbain et visuel. Aussi, le concepteur prendra en compte les données paysagères et urbaines proches (points de vue, impact visuel...) pour adapter le bâtiment à son environnement.

De nombreux moyens existent qui permettent de tirer architecturalement parti des bâtiments existants ou créés, et de mettre en valeur leur aspect artisanal, commercial ou industriel :

- travail sur la volumétrie
- prise en compte des différents points de vue
- implantation du bâtiments par rapport à la voie d'accès
- qualité des aménagements extérieurs
- utilisation de matériaux vieillissant bien et présentant un aspect fini
- intégration de la signalétique au bâtiment et à ses abords
- étude de couleurs
- utilisation de végétaux etc.....

### Permis de construire

Le permis de construire pourra être accordé ou refusé, ou accordé sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, si le bâtiment de par sa situation, son implantation, ses dimensions, ses aménagements extérieurs, son aspect est de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants et des paysages.

### Enseignes:

Le Règlement de Publicité Restreinte arrête que:

" Sur tout le territoire de la commune, toute pose d'enseigne devra faire l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire." (Article 10, titre III ).

## 2 - OBJECTIFS

En raison de la vocation de ces secteurs, de leurs évolutions économique et architecturale inconnues à ce jour, un règlement très précis ne serait pas réaliste. Néanmoins, à travers toute intervention (création, rénovation, ravalement...) il ne faut pas perdre de vue le rôle que jouent ces secteurs pour le paysage urbain et visuel. Aussi, le concepteur prendra en compte les données paysagères et urbaines proches (points de vue, impact visuel...) pour adapter le bâtiment à son environnement.

De nombreux moyens existent qui permettent de tirer architecturalement parti des bâtiments existants ou créés, et de mettre en valeur leur aspect artisanal, commercial ou industriel :

- travail sur la volumétrie
- prise en compte des différents points de vue
- implantation du bâtiment par rapport à la voie d'accès
- qualité des aménagements extérieurs
- utilisation de matériaux vieillissant bien et présentant un aspect fini
- intégration de la signalétique au bâtiment et à ses abords
- étude de couleurs
- utilisation de végétaux etc.....

### Permis de construire

Le permis de construire pourra être accordé ou refusé, ou accordé sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, si le bâtiment de par sa situation, son implantation, ses dimensions, ses aménagements extérieurs, son aspect est de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants et des paysages.

### Enseignes:

Le Règlement de Publicité Restreinte arrête que:

" Sur tout le territoire de la commune, toute pose d'enseigne devra faire l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire." (Article 10, titre III ).